



Appel à projets - IDEX Université Grenoble Alpes Initiatives de Recherche Stratégiques (IRS)

Appel à projets annuel : 2017 – 2018 – 2019 - 2020

L'IDEX Université Grenoble Alpes lance l'appel à projets intitulé Initiatives de Recherche Stratégiques (IRS). Il vise à soutenir l'attractivité des laboratoires des partenaires de l'IDEX Université Grenoble Alpes, leur production scientifique et la visibilité internationale de l'IDEX. Une attention particulière est accordée aux nouveaux arrivants. Cet appel à projets est co-financé par les partenaires de l'IDEX.

Les moyens dédiés aux projets soutenus comprennent :

- Fonctionnement et équipement,
- Masse salariale pour contrat doctoral. Des co-financements sont encouragés.
- Masse salariale pour post-doctorant.

Dispositifs de financement

L'appel à projets comprend deux dispositifs :

1. Accueil nouveaux arrivants

- Le dispositif facilite l'intégration et l'installation des nouveaux arrivants.
- Le financement est accordé sur projet justifiant le besoin d'un soutien financier. Il n'est pas attribué automatiquement à tout nouvel arrivant.
- Le dispositif est réservé aux chercheurs, enseignants-chercheurs ou assimilés, uniquement de rang B (MCF, CR ou équivalent) et avec une ancienneté sur le poste d'au plus 3 ans (hors congé parental, congé de maladie, etc...) en septembre de l'année de lancement de l'AaP.
- Pour les enseignants-chercheurs, il complète le dispositif d'aménagement du service d'enseignement qui est du ressort de l'établissement employeur du bénéficiaire.

2. Projets exploratoires et émergents

- Ce dispositif soutient le démarrage de projets visant des problématiques nouvelles, des angles d'études inédits ou risqués, au bénéfice du développement de l'excellence scientifique et de l'innovation technologique au sein de l'IDEX.
- Les projets ne peuvent pas être le simple prolongement d'une thèse ou d'un projet antérieur.
- Les projets impliquant au moins deux équipes ou laboratoires du site sont encouragés. Ils peuvent être à l'interface de deux pôles de recherche.





Critères de recevabilité

- Les projets doivent être déposés dans au moins un des 6 pôles de recherche de Univ. Grenoble Alpes par un laboratoire membre ou associé à ce pôle.
- Le responsable scientifique et technique du projet doit être un membre permanent en activité (chercheur, enseignant-chercheur ou assimilé) d'une unité de recherche ayant comme tutelle au moins un des partenaires de l'IDEX. Les autres structures (fédérations, plates-formes, ...) ne peuvent pas déposer de projet.
- Le responsable scientifique et technique du projet ne doit être membre ni de la Commission Exécutive (ComEx) Recherche et Valorisation de l'IDEX, ni d'un directoire de pôle de recherche, ni du comité de pilotage de l'IDEX.
- Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé et complets, selon la procédure décrite.
- Pour le dispositif relatif à l'accueil des nouveaux arrivants, le responsable du projet doit être chercheur, enseignant-chercheur ou assimilé, de rang B (MCF, CR ou équivalent) avec une ancienneté sur le poste d'au plus 3 ans (hors congé parental, congé de maladie, etc ...) l'année de lancement de l'AaP.
- Les supports de thèse sont attribués dans une unité de recherche ayant comme tutelle, a minima, soit Grenoble INP, soit l'UGA.
- Le directeur ou la directrice de thèse doit être rattaché.e à une école doctorale du site grenoblois.

■ Demandes de financement

• Types de financement possibles

Pack 1 Crédits de fonctionnement et/ou d'investissement – Pas de masse salariale

Montant : 10 000 à 30 000 € Utilisables sur les années N et N+1

Pack 2 Contrat doctoral financé à 100% ou 50% + budget d'accompagnement (fonctionnement et/ou investissement)

Montant maximum, masse salariale comprise : 120 000 € quand une ADR complète est demandée, 73 000 € pour une demi-ADR demandée.

1 ADR = 94 000 €

Démarrage du contrat doctoral au 01/10 de l'année de lancement de l'AaP

Pack 3 Contrat post-doctorat + budget d'accompagnement (fonctionnement et/ou d'investissement)

Montant maximum, masse salariale comprise : 120 000 €

12 mois de post-doctorat = 45 000 €

Possibilités: 12, 18 ou 24 mois; 1 ou 2 supports





• Modalités par pôle de recherche

En cas de projet inter-pôles, ce sont les conditions financières du pôle principal qui s'appliquent. Les modalités par pôle sont les suivantes :

DISPOSITIF	POLE DE RECHERCHE						
DISPOSITIF	CBS	MSTIC	PAGE	PEM	PSS	SHS	
Accueil nouveaux arrivants	Pack 1	Pack 1	Pack 1	Pack 1 Pack 2	Pack 1	Pack 1	
Projets exploratoires et émergents	Pack 1 Pack 2	Pack 1 Pack 2 Pack 3	Pack 1 Pack 2	Pack 1 Pack 2	Pack 1 Pack 2 Pack 3	Pack 1 Pack 2 Pack 3	

Pour le pôle PEM, les projets exploratoires et émergents (Pack 1 et Pack 2) doivent obligatoirement impliquer au moins deux équipes ou laboratoires rattachés à l'un des pôles de recherche de Univ. Grenoble Alpes.

Pour le pôle CBS : Couplage des demandes d'ADR avec le dispositif mis en place au niveau de l'EUR.

Durée des financements

Pack 1	Fonctionnement/investissement	18 mois
Pack 2	Projet avec ADR	42 mois
Pack 3	Projet avec post-doctorant 12 mois Projet avec post-doctorant 18 mois Projet avec post-doctorant 24 mois	24 mois

Apports sur le projet

Chaque projet doit veiller à ce que les apports des partenaires de l'IDEX ajoutés aux co-financements extérieurs éventuels soient dans un rapport d'au moins 3,5 fois la subvention demandée.

Les apports, y compris ceux des partenaires, peuvent être constitués :

- des salaires chargés des personnels permanents et non-permanents impliqués dans le projet, (hors ceux financés par la subvention IDEX), sur la durée du projet,
- des frais d'environnement de ces personnels,
- de l'amortissement des équipements utilisés dans le projet,
- des frais de fonctionnement liés au projet.

Ces informations permettent de répondre aux exigences de l'ANR en matière de rapport annuel.

Les projets incluant des partenaires nationaux ou internationaux hors du périmètre IDEX ou des entreprises sont éligibles à cet appel à projets, mais seules les activités des laboratoires ayant comme tutelle au moins l'un des partenaires de l'IDEX seront financées.





Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation du projet sont les suivants :

- Qualité scientifique du projet / potentiel d'innovation technologique,
- ▶ Degré d'ambition du projet et jusqu'à quel point le projet va au-delà de l'état de l'art,
- ► Faisabilité du projet (démarche, moyens...),
- ▶ Positionnement national et international,
- ▶ Qualité des acteurs impliqués et leur capacité à faire aboutir le projet.

Des critères supplémentaires spécifiques aux pôles de recherche et votés en conseil de pôle peuvent s'appliquer.

Un avis circonstancié sera demandé à la direction de laboratoire du porteur.

Processus de sélection des projets

Le processus de sélection des projets se déroule en deux phases :

Phase 1 - Processus intra-pôle. Ce processus est piloté par un comité composé de huit à quinze membres choisis par le directoire du pôle et validé par son conseil. Ce comité comprend, *a minima*, des représentants du conseil de pôle et des LabEx en cas de co-financement. Les projets sont évalués par chacun des pôles de recherche dans lesquels ils sont soumis.

Le processus de sélection intra-pôle comprend les étapes suivantes :

- Présélection par le comité des projets pertinents par rapport aux critères de l'appel à projets,
- Evaluation de chaque projet par au moins deux experts dont au moins un extérieur au site Grenoble Alpes,
- Prise en compte de l'avis des écoles doctorales sur les financements ADR demandés,
- Proposition de classement des projets et d'attribution des moyens par le comité,
- Vote du conseil du pôle sur la proposition du comité.

Phase 2 - Proposition de la liste de projets à soutenir et du niveau de financement par la Commission exécutive en charge du volet Recherche et Valorisation de l'IDEX élargie aux équipes de direction des pôles de recherche, puis validation par le Comité de pilotage de l'IDEX.

Mise en place des recrutements pour les projets retenus

L'offre de thèse devra être largement publiée. Les recrutements des doctorants doivent s'inscrire dans le calendrier de la campagne annuelle des écoles doctorales et seront soumis à leur validation. Les contrats doctoraux non pourvus au 1^{er} octobre 2019 seront transformés en contrats ordinaires attribués aux écoles doctorales concernées.

Les post-doctorants devront justifier d'une expérience hors du site Grenoble Alpes.





■ Planning de l'appel à projets

-	Octobre	Diffusion de l'appel à projets
-	Décembre	Date limite de dépôt des candidatures
-	Janvier / Mars	Evaluation des projets
-	Début mars	Sélection des projets (Conseils de pôle, ComEx Recherche et Valorisation élargie aux pôles de recherche)
_	Mi-mars	Labellisation des projets (COPILIDEX)